



Grand oral WORKNIGHT : jeudi 17 février 2022 au Théâtre de Paris
Les dossiers de candidatures peuvent être soumis jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 à 18h.

Cérémonie WORKNIGHT : lundi 21 mars 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

60 innovations concourent au Grand Oral
Une cérémonie de remise de prix prestigieuse
1.000 professionnels des écosystèmes Workplace & immobilier invités
De nombreuses personnalités présentes
1^{ère} édition cette année
L'événement majeur de la filière !

A remettre avant le **vendredi 28 janvier 2022 à 18h.**

Ce dossier doit être rempli par tous les candidats potentiels. Il permettra de classer les candidatures dans une des 4 catégories de l'événement et de préparer le book pour le jury qui assistera aux présentations et jugera des meilleures performances.

Nous vous demandons une grande précision et clarté lors de la préparation de ce dossier de candidature. Il servira au jury pour préparer le grand oral, qui aura lieu le 17 février. Suite à ce dernier, les candidats seront sélectionnés par le jury qui remettra les prix lors de la cérémonie WORKNIGHT du lundi 21 mars 2022.

1 / Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise

Adresse complète

Code Postal Ville Pays

Domaine d'activité

Taille de l'entreprise dans le monde / en France

CA 2020 en Euros

Effectifs

Nom et prénom du dirigeant :

Portable E-mail

Personne en charge du dossier

Nom et prénom

Fonction

Portable E-mail

Personne en charge de la présentation orale (si différente)

Nom et prénom

Fonction.....

Portable E-mail

Contact à inscrire dans le programme officiel

Nom et prénom

Fonction.....

Portable E-mail

Contact comptabilité Fournisseur

Nom et prénom

Portable E-mail

2 / Choisissez votre catégorie

CAT. 1 : STRATEGIES ET PROJETS IMMOBILIERS

Récompense les projets immobiliers, à l'échelle d'un parc ou d'un bâtiment, qui vont améliorer l'environnement de travail. (ex : nouveau siège social, construction ou réhabilitation d'un site vitrine, nouvelle politique de répartition des sites sur le territoire...)

Peuvent candidater ici :

Directions de l'environnement de travail et/de l'immobilier seule ou en binôme avec un prestataire ou un Conseil

Foncières

Promoteurs

Cabinets d'architectures

Territoires et collectivités

CAT. 2 : EXPLOITATION DURABLE ET RESPONSABLE

Mets à l'honneur des solutions mises en place à l'échelle d'un bâtiment entier ou d'un seul pan de l'exploitation, pour optimiser le confort, la performance économique, environnementale, etc.

(ex : mise en place d'un système de BIM en exploitation, politique d'économie d'énergie, de tri et recyclage, montée en puissance de l'économie circulaire, équipement à la pointe de l'innovation...)

Peuvent candidater ici :

Directions de l'environnement de travail et/de l'immobilier seule ou en binôme avec un prestataire ou un Conseil

Cabinets de conseils

Fournisseurs de multitechnique

Acteurs de la digitalisation de l'immobilier

Fournisseurs de gestion de déchets

Acteurs du BIM

CAT. 3 : WORKPLACE

Prime les aménagements ou réaménagements les plus réussis et les solutions d'aménagement innovantes.

(ex : nouveau siège social, rénovation du restaurant d'entreprise ou espace accueil, réaménagement de plateaux, nouveau mobiliers innovants...)

Peuvent candidater ici :

Directions de l'environnement de travail

Directions immobilières

Aménageurs

Fabricants de mobiliers

Fabricants matériels audiovisuels et multimédia

Décorateurs

Designers

☐ CAT. 4: SERVICES & QVT

Les politiques et innovations visant à garantir aux collaborateurs un meilleur confort, un environnement de travail salutogénique, un bon équilibre vie privée / vie perso...

(ex : nouveau service de restauration, accueil nouvelle génération, mise en place d'une politique globale de QVT et services innovants...)

Peuvent candidater ici :

Prestataires de services (accueil, propreté, espaces verts restauration, gestion documentaire)

Directeurs des Ressources Humaines

Mutuelles

Acteurs de la digitalisation et du télétravail

Acteurs de la mobilité

Fournisseurs de services aux occupants

(conciergerie, sport, livraison à domicile, santé, culture, nutrition, suivi psychologiques...)

☐ AUTRE

Si votre projet ne rentre dans aucune de ces catégories, contactez Margaux CABROL, Responsable des candidatures WORKNIGHT - m.cabrol@republikgroup.fr | 06 32 75 73 57

NB : Les catégories seront susceptibles d'être remaniées en fonction des dossiers présentés.

6 / Résumez en 4/5 lignes maximum, en arial, corps 12 votre projet.

Attention, si vous êtes nommé, ce résumé sera publié dans le programme distribué aux invités de la soirée.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7 / Joindre à ce dossier le logo de votre entreprise, haute définition en jpeg ou eps.

Les critères de notation des dossiers seront :

- > Innovation et originalité
- > Efficacité
- > Pérennité et duplication
- > Qualité du pitch

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

- OUI, je les accepte.
- Je représente une Start-up, une entreprise ou une association au chiffre d'affaires 2020 de moins de 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **590€ HT (soit 725€ TTC)** par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.
- Je représente une entreprise au chiffre d'affaires 2020 supérieur ou égal à 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **990€ HT (soit 1.188€ TTC)** par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral. **Tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté.**

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"
.....

Règlement 2021

Article 1 : Les trophées **WORKNIGHT** ont pour but de faire la promotion des innovations en terme d'immobilier de bureau, de QVT, bien-être au travail, workplace et exploitation durable et responsable de nos bâtiments.

Article 2 : Les trophées **WORKNIGHT** sont décernés par un jury d'experts et de personnalités. Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage composé par **REPUBLIK WORKPLACE / IMMO** (Producteur d'événements).

Article 3 : Peuvent concourir les professionnels (directions générales immobilier ou environnement de travail, directions commerciales, direction générale RH, équipes innovation ...issus d'entreprises innovantes, de start-up, de PME, de grandes entreprises ainsi que les ingénieurs, les chercheurs, les créatifs et les organismes publics).

Article 4 : Les organisateurs ont déterminé 4 catégories pour l'édition 2022 de **WORKNIGHT**.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en amont du Trophée par les organisateurs et le jury. Les projets seront classés par sous-catégories afin de mettre en compétition des projets répondant à un besoin/un enjeu.

Date limite d'inscription, vendredi 28 janvier 2022

Catégorie 1 : stratégies & projets immobiliers

Catégorie 2 : exploitation durable et responsable

Catégorie 3 : workplace

Catégorie 4 : services & QVT

Les critères de notation des dossiers seront :

> Innovation et originalité

> Efficacité et retour sur investissement

> Pérennité et duplication

> Qualité du pitch de présentation

Article 5 : Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans la limite de 2 dossiers.

Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **990€ HT (soit 1188€ TTC)** par dossier de candidature pour les entreprises ayant un CA 2020 supérieur ou égal à 3 millions d'euros et **590€ HT (soit 725€ TTC)** pour les entreprises et associations ayant un CA inférieur à 3 millions d'euros - règlement par chèque à l'ordre de **REPUBLIK WORKPLACE / IMMO**.

Article 6 : La clôture des candidatures est fixée au **vendredi 28 janvier 2022**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une sélection des candidats pour le Grand oral.

Article 7 : En devenant candidat de **WORKNIGHT**, vous acceptez de communiquer vos coordonnées à **REPUBLIK WORKPLACE / IMMO**. La collecte de ces données est nécessaire pour vous adresser les documents qui faciliteront votre participation à au grand oral ainsi qu'à la cérémonie de remise de prix. Votre candidature à **WORKNIGHT** vous permet également de recevoir des invitations aux autres événements **REPUBLIK WORKPLACE / IMMO** et de bénéficier des offres de partenaires sélectionnées par nos soins en fonction de votre profil. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, complétée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, permettant la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données en vous adressant par courrier à **REPUBLIK WORKPLACE / IMMO**, 22 quai Gallieni, 92150 Suresnes, France.

Article 8 Le jury est constitué de personnalités expertes ou médiatiques ; il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 9 : Il sera organisé une **audition des nommés**, devant le jury, **jeudi 17 février 2022**, de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier, etc.) que d'indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 10 : Lors de l'audition des nommés, prévue **le jeudi 17 février 2022**, le jury établira son jugement en utilisant la grille d'évaluation multicritères élaborée par le comité d'organisation.

Chaque candidat disposera de 4 minutes effectives pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 11 : Les nommés et les vainqueurs de **WORKNIGHT** seront présents lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 21 mars 2022** au Théâtre de Paris.

Ils seront présentés dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.

Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène pour recevoir son prix.

Les vainqueurs seront invités gratuitement au diner gala qui suivra après la remise des trophées (1 personne par lauréat). Les candidats et/ou lauréats pourront participer à la soirée et privatiser des tables (1 par société) avec 8 personnes. Une proposition de partenariat sera établie pour cette option.

Article 12 : Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 21 mars 2022**.

Article 13 : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Il s'engage également à s'acquitter de ses frais de candidature au plus tard le vendredi 14 janvier 2022, **(2 semaines avant la clôture)** faute de quoi son dossier ne sera pas validé. Cette sanction ne dispense pas le candidat de régler les frais de sa candidature.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"
.....